

ARRETE DU MAIRE

N° 2018- 142/ST

**OBJET : Réglementation temporaire de la circulation Rue des Verdures –
Route Barrée**

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que par mesure de sécurité publique, l'accès à la rue des Verdures est réglementé par l'arrêté 2018-31, pour les travaux effectués par l'Entreprise MARQUET,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de maintenir l'accès des riverains pendant la durée des travaux, il convient de réglementer la circulation rue des Verdures ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation de tous les véhicules sauf ceux des riverains et du chantier est interdite sur le bas de la rue des Verdures, conformément au plan annexé :

Le vendredi 1^{er} juin 2018

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie, mise en place, maintenue, gérée et enlevée par l'Entreprise MARQUET afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

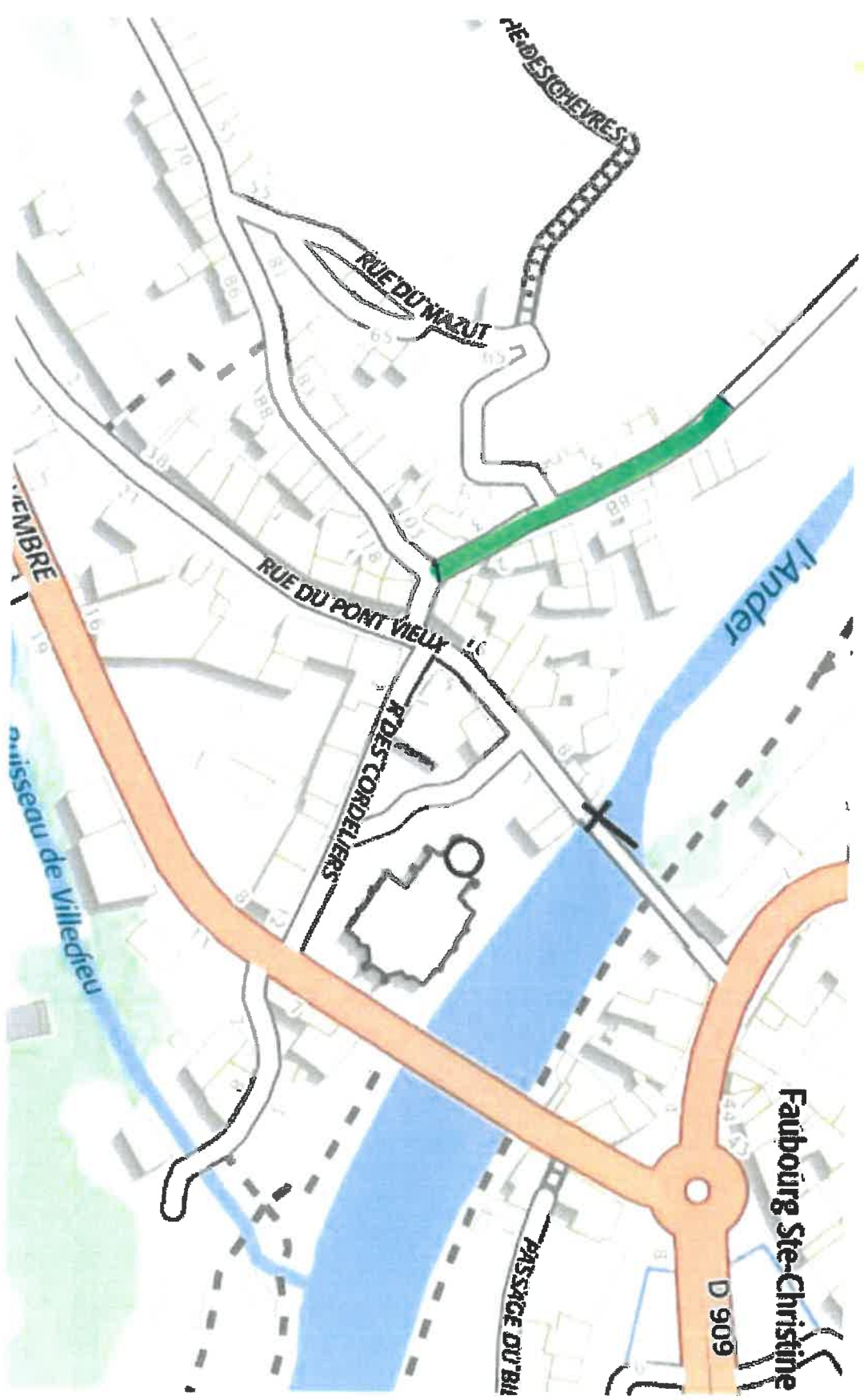
ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Affiché le : 29 mai 2018

Fait à Saint-Flour, le 24 mai 2018
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,





Faubourg Ste-Christine

D 909

PASSAGE DU 'BI'

RUE DES CORDONNIERS

RUE DU PONT VIEUX

RUE DU NAZUT

HEDESCHERES

L'ander

Passage de Villefieu

MEMBRE